

Le DIX-HUIT-FEVRIER DEUX-MIL-VINGT, à dix-huit heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire,  
salle municipale, sous la présidence de M. Gilles DUVAL, maire,  
et d'après sa convocation du 14 février 2020

PRESENTS 11/ ABSENTS 2/ POUVOIRS 2/: 13 VOTANTS

PRESENTS : MMES ET MM. DUVAL GILLES, JACOB CATHERINE, BERCHOTTEAU ALAIN, VIGUIER ALAIN, FOURRIER CLAUDE, OMEDES JACQUES, BESNIER LINA, BREAL THIERRY, WATBLED DOMINIQUE, PLAIRE LAURENCE, NOGUEIRA MANUELA, CHASSAGNE JANE,  
ABSENTS EXCUSES : GIRAUDEAU THIERRY (POUVOIR A VIGUIER ALAIN), OMEDES JACQUES (POUVOIR A BREAL THIERRY),  
SECRETAIRE DE SEANCE : THIERRY BREAL, DESIGNEE A L'UNANIMITE

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2019
- 2-LUTTE CONTRE LES TERMITES
- 3-AIRE DE LOISIRS MUNICIPALE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION
- 4-UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME (UNIMA) – MODIFICATIONS STATUTAIRES
- 5-REALISATION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES – CONVENTION HABITAT 17
- 6-FINANCES – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2019-NOVEMBRE-2
- 7-PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
- 8-PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 9-PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION
- 10 - DECISIONS DU MAIRE
- 11- INFORMATIONS DU MAIRE
- 12- TOUR DE TABLE DES ELUS

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Thierry BREAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le procès-verbal de la séance du 27 NOVEMBRE 2019.

#### **LUTTE CONTRE LES TERMITES**

Après présentation par Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, A l'UNANIMITE :

- que les pouvoirs d'injonction du Maire en matière de lutte contre les termites s'appliqueront à l'ensemble du territoire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la lutte contre les termites sur la zone ainsi délimitée.

#### **AIRE DE LOISIRS MUNICIPALE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION**

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide A L'UNANIMITE :

- de prolonger la durée de la convention d'affermage pour la gestion de l'aire de loisirs municipale confiée à la Sarl Tennis Sports et Loisirs d'une durée d'1 an, soit jusqu'au 15 mars 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 afférent à la présente décision

#### **UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME (UNIMA) – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- approuve les modifications statutaires de l'UNIMA telles que délibérées par le Comité Syndical le 29 janvier 2020 et annexées à la présente délibération

#### **REALISATION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES – CONVENTION HABITAT 17**

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- REFUSE la proposition de modification de la convention liant la commune à Habitat 17 à savoir : prolonger la durée de mise à disposition du terrain par bail emphytéotique de 60 ans à 99 ans et la prise en charge des frais de nettoyage complet du terrain avant l'intervention des entreprises
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour négocier l'avenir de ladite convention
- DIT que, dans le cas où Habitat 17 décide de mettre un terme au projet, la commune reprend le programme en maîtrise d'ouvrage communale
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander le transfert du permis de construire n° 01731818<sup>f</sup>0014
- AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre les négociations auprès des établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt

**FINANCES – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2019-NOVEMBRE-2**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019-NOVEMBRE-2 par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2020 mais d'attribuer néanmoins une avance à Saint Clément Basket 17.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **décide de retirer la délibération n° 2019-NOVEMBRE-2 du 27 novembre 2019**

**PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT N° 2 PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Afin de réorganiser le fonctionnement du service technique, il est convenu de modifier les cycles de travail en horaires annualisés sur 2 périodes :

**Période été :**

**du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août = 39 heures réparties sur 5 jours en 2 équipes :**

EQUIPE 1	2 AGENTS	Lundi, mardi, mercredi	6h00-14h00
		Jeudi et vendredi	6h00-13h30
EQUIPE 2	4 AGENTS	Lundi, mardi, mercredi	7h00-12h30 14h00-16h30
		Jeudi et vendredi	7h00-12h00 14h00-16h30

**Période hors été :**

**du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre = 35 heures réparties sur 5 jours :**

Du lundi au vendredi	8h00-12h00 / 13h30-16h30
----------------------	--------------------------

**Les congés statutaires sont répartis comme suit :**

- 4 jours sur la période été

- 21 jours + 4 jours d'ARTT sur la période hors été

Entendu cet exposé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **approuve l'avenant n° 2 au protocole d'accord relatif à la réduction du temps de travail**

- **autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant**

**PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide A L'UNANIMITE :

- **la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020**

- **la création d'un poste de Chef de Police municipale permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020**

- **la création d'un poste de Brigadier-Chef principal de police municipale permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020**

- **la suppression d'un poste d'Adjoint technique au 1<sup>er</sup> mars 2020**

- **d'adopter la modification du tableau des effectifs**

**PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.**

- **dit que les conventions devront couvrir tout ou partie des risques statutaires :**

**\* agents affiliés à la CNARCL : Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption**

**\* agents non affiliés à la CNARCL : Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption**

- **dit que pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules**

- **dit que les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**

**\* durée du contrat : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**\* régime du contrat : capitalisation**

**DECISION DU MAIRE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées :

**Alinéa 15 : exercice du droit de préemption**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption suivant les déclarations d'intention d'aliéner :

<i>date</i>	<i>n° décision</i>	<i>Objet : Fonds de commerce</i>
03/12/2019	2019-10	SCI LES BALEINEAUX (Au gré du Vent)
03/12/2019	2019-11	SCI LES BALEINEAUX (Chez Marie)
03/12/2019	2019-12	SNC LES BALEINES (Café du Phare)

**Alinéa 16 : défense et recours en justice**

La commune exerce son droit de défense dans les affaires :

<i>date</i>	<i>n° décision</i>	<i>Objet</i>
04/12/2019	2019-13	Défense contre le recours déposé par M. Mme THIERRI contre le permis de construire n° 19-03 délivré à Mm GOUMARD
04/12/2019	2019-14	Défense contre le recours déposé par l'APSSC contre permis d'aménager n° 18-01 délivré à la SAS CULTIMAR

**INFORMATION DU MAIRE**

Monsieur Thierry BREAL, conseiller délégué aux finances, présente la situation comptable des comptes administratifs 2019. Il explique que le vote n'était pas possible en l'absence des comptes de gestion, le vote sera effectué par la prochaine équipe municipale. Il était important de présenter l'état des comptes pour la parfaite information des administrés.

**TOUR DE TABLE DES ELUS**

Monsieur Alain BECHOTTEAU :

- s'insurge contre le Département qui n'intervient pas sur les dégâts du littoral (digues), il est très inquiet.
- indique que les travaux du Phare suivent leur cours et que la 1<sup>ère</sup> tranche sera terminée courant du mois d'avril.
- ajoute que le Pôle d'échange multimodal sera terminé en avril et les sanitaires automatiques en mai
- ne comprend pas l'étude menée par les éco-gardes sur les macro/micro déchets à Bas Rhin. En effet, à cet endroit, 100 m de plage ont été accordé pour cette étude, des panneaux indiquent l'interdiction de ramasser les déchets, d'où l'amoncellement des détritrus.

Madame Catherine JACOB :

- dit un au revoir après 12 ans de mandat

Madame Lina BESNIER :

- donne une info du Département concernant le parking du Phare : ce dernier attend la fin de l'hiver et les coups de vent pour s'occuper des arbres penchés
- explique que les usagers doivent respecter le cheminement piéton fait par les entreprises sur le site du Phare durant le chantier.

Monsieur LE MAIRE :

- donne des infos suite à l'expertise faite sur les chaînes de mouillages (usure des chaînes de 14), l'entreprise reconnaît avoir fait des erreurs. Un arrangement est en cours pour la remise en état des chaînes avec une meilleure tenue à l'érosion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

**Affiché en mairie le 24 février 2020**

Le Maire,  
Gilles DUVAL